RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION n° 2025 – 07

Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025

Vu l'article D 222-6 du code forestier,
Vu règlement intérieur du conseil d'administration, article 4,

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025.

La Présidente du Conseil d'administration

Anne-Laure CATTELOT